

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 07 NOVEMBRE 2017**

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

1) Direction Générale – Validation du huis clos

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide la mise sous huis clos de la séance.

2) Finances – Renforcement du positionnement stratégique de CALEO : ouverture de l'actionariat

Vote : unanimité

Le conseil municipal prend acte que la SAEML CALEO ne dispose pas de la taille critique pour poursuivre seule et de façon pérenne ses activités d'énergéticien local et confirme la nécessité d'introduire un partenaire stratégique au sein de l'actionariat et du conseil d'administration de CALEO. Il approuve le principe de céder jusqu'à 32,3% des actions de la Ville et/ou tout autre dispositif tendant à ouvrir le capital à toute entité susceptible d'assurer le développement de CALEO et confirme que la Ville restera majoritaire dans le capital de la société à l'issue de ce processus. Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au lancement des procédures pour désigner un expert juridique ainsi que tout conseiller fiscal, financier, etc. nécessaires à l'accompagnement de la Ville dans ce processus. Le conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure et notamment à signer les marchés correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution.

Affiché le **13/11/2017**
Retiré le :



Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional